



Info 31: Comité Supérieur de Concertation du 4 septembre

Création : mercredi 9 septembre 2015 10:24

Dérogation à l'OTT (organisation du temps de travail) pour la manifestation des agriculteurs des 06 et 07 septembre 2015 - Demande de la ZP BRUXELLES Capitale-IXELLES.

Le directeur des opérations de la police BRUXELLES Capitale-IXELLES donne un aperçu des manifestations annoncées.

Dans un communiqué conjoint avec le DirCo Bruxelles, un aperçu des moyens demandés a été donné.

Les moyens ont été déterminés sur base des nécessités pour un bon fonctionnement et non pas sur base des disponibilités.

Le conseiller en prévention Steven Snoeks donne une explication quant à la méthodologie de l'analyse des risques et du choix pour une approche de qualité.

Les mesures relatives à l'engagement du personnel et au bien-être du personnel ont été expliquées.

Après interruption, les avis suivants ont été donnés :

- La CSC-Police, la CGSP et le SLFP s'opposent à la dérogation, partiellement par principe, partiellement parce que l'analyse de risques ne satisfait pas aux attentes et que le bien-être des membres du personnel est insuffisamment garanti.
- Le SNPS accepte la dérogation par rapport à la durée maximale de 10 heures et à la période de repos de 11 heures. Sa position vise à augmenter les moyens et les effectifs à disposition pour maîtriser le service d'ordre.
- Le SNPS constate dans les corps de police une amélioration par rapport à l'attention prêtée au bien-être des membres du personnel, mais regrette que le Ministre de l'Intérieur soit en défaut par rapport à la coordination et au suivi des multiples accidents de travail survenus lors du service d'ordre du 06 novembre 2014. Aussi, le SNPS demande à recevoir un inventaire de cet événement.